



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN TIRADAV

A/44/175

S/20526

MAR 20 1989

15 mars 1989

FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 72, 143 et 146 de la liste
préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR

L'ELABORATION D'UNE CONVENTION

INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,

L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET

L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 13 mars 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message qui vous est adressé par S. E. M. Najibullah, Président de la République d'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme documents de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 143 et 146 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre Conseiller,

(Signé) M. Eshaq ROSHAN-RAWAAN

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Message daté du 10 mars 1989, adressé au Secrétaire général
par le Président Najibullah

Je tiens à vous informer qu'une situation dangereuse est en train de se créer autour de l'Afghanistan. Une menace grave, dont les suites pourraient être incalculables, pèse sur la paix et la stabilité dans la région, du fait de la politique irresponsable du Gouvernement pakistanais, qui a pour but de prolonger les effusions de sang et d'intensifier l'ingérence militaire et l'intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Il me paraît opportun et nécessaire de vous informer une fois encore des faits nouveaux qui risquent, à tout moment, de compromettre sérieusement les résultats remarquables auxquels ont abouti le processus diplomatique que vous avez enclenché en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les efforts déployés par tous les pays en cause, qui se sont traduits par la signature des Accords de Genève. La politique agressive et interventionniste suivie par le Gouvernement pakistanais à propos des affaires intérieures de l'Afghanistan constitue une atteinte aux Accords de Genève dans leur ensemble et, en particulier, à l'instrument sur les principes des relations mutuelles, et notamment sur la non-ingérence et la non-intervention. Paréillement, on assiste à des violations flagrantes de la Déclaration du 24 octobre 1970, relative aux principes régissant les relations entre les Etats, et de la Déclaration du 9 décembre 1981, sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, lesquelles ont été clairement et concrètement prises en considération dans les Accords de Genève et reconnues par le Gouvernement pakistanais. La position adoptée par les Etats-Unis d'Amérique ne facilite pas le processus de maintien de la paix et de la stabilité en Afghanistan et alentour.

La situation qui se fait jour serait de toute évidence lourde de conséquences pour les Accords de Genève et pour les résolutions de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ainsi que pour les résolutions adoptées par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-troisième session. Elle aurait aussi pour effet de propager l'instabilité et les tensions dans toute la région. La communauté internationale tout entière est maintenant au courant de l'agression pakistanaise et de son ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Nous avons les cas les plus graves portés à l'attention de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan dans 296 notes verbales adressées au siège de la Mission de bons offices, à Kaboul, et également portées à l'attention de votre représentant spécial. Le monde entier sait que c'est sous la pression des autorités pakistanaises et en particulier du Service du renseignement interarmées que le Conseil consultatif de l'opposition armée afghane basée au Pakistan a été constitué. Les Pakistanais s'efforcent maintenant d'obtenir la reconnaissance internationale du gouvernement illégal créé par ce soi-disant conseil, qui a été catégoriquement rejeté par la population afghane, y compris certains segments de l'opposition.

Parallèlement, le Pakistan multiplie ses efforts pour exporter ce gouvernement en Afghanistan avec le concours de ses forces armées et de sa milice. Telle est la raison des mouvements de troupes pakistanaises que l'on continue d'observer à

proximité des frontières de l'Afghanistan. Il s'agit de mouvements de grande ampleur visant l'exécution d'un plan relatif à la prise des villes frontalières de l'Afghanistan, notamment Jalalabad, Khost et Kandahar.

Ces derniers jours, un important groupe de l'opposition armée, équipé d'énormes quantités d'armes perfectionnées, notamment de missiles guidés du type Milan, de missiles guidés antichars et d'autres armes lourdes, s'est infiltré dans la province de Ningarhar et, avec un puissant soutien direct de commandos et de la milice pakistanaise, a lancé une gigantesque offensive armée contre la ville de Jalalabad.

Actuellement, 20 unités militaires pakistanaises sont déployées dans le district de Bajawor (secteurs de Nawagie, Ahmad Kot et Chatral). Au cours des trois derniers mois, des hélicoptères militaires pakistanais ont transporté, à 20 reprises, du Pakistan en Afghanistan, des conseillers pakistanais et des chefs de groupes extrémistes. A la base de Bahawalpor, 30 avions, pilotés par des membres de l'opposition qui ont été formés par les Etats-Unis d'Amérique, sont prêts à prendre part à des opérations militaires en Afghanistan dès qu'une des villes frontalières sera prise.

La tournure que prend la situation montre à l'évidence que les autorités militaires aventuristes du Pakistan mettent en oeuvre un vaste plan de déstabilisation. Il est clair que la situation qui se crée pourrait aboutir à un vaste conflit régional.

Ces événements risquent de faire perdre à notre peuple l'espoir d'un rétablissement immédiat de la paix et de la sécurité dans notre pays. Nous aimerions appeler votre attention sur les Articles 33, 34 et 39 de la Charte des Nations Unies, qui tous concernent des moyens d'assurer la paix et la sécurité. Compte tenu des responsabilités qui vous ont été confiées dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-troisième session, nous prions l'Organisation des Nations Unies, sous votre direction, d'user de tous les moyens dont elle dispose et de son prestige considérable pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation et d'inviter toutes les parties à respecter rigoureusement les obligations contractées en vertu des Accords de Genève, le prestige de l'Organisation étant là encore en cause.

Pour commencer, nous souhaiterions que vous demandiez dès maintenant aux groupes mobiles de la Mission de bons offices de surveiller régulièrement la situation dans la zone frontalière, notamment dans les secteurs de Narakie, Torkam, Tiri Mangal et Chaman, et de vous faire rapport immédiatement sur l'application des Accords de Genève.

La situation actuelle exige que des mesures soient prises immédiatement et nous sommes certains que vous pourrez jouer un rôle important en désamorçant les tensions.